



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**Réunion du vendredi 6 février 2026 – 9h30 heures**

L'an deux mille vingt-six, le six-février, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX

Marcel GOSSA

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL

Castellane : Line TILLEMANN

Colmars Les Alpes : Aline MARENGO

Cruis : Jean-Pierre CHABUS

Dauphin : Marc PATIMO

Entrevaux :

Lurs :

Mane : Michèle RIEMANN

Montfuron :

Moustiers : Romain COLIN

Riez : Claude ARNAUD

Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE

Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :

Seyne :

Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLIO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Monique QUER, Alain TROUCHET (expert),

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Également :

Secrétaire de séance : Line TILLEMANN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (06/02/2026)

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente du comité syndical

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion **en date du 30 octobre 2025** et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal de la séance **en date du 30 octobre 2025** est mis aux voix et est **approuvé à l'unanimité**.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 février 2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026



ID : 004-250401171-20260206-02_VCC_20260206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 6 février 2026 – 9h30 heures

L'an deux mille vingt-six, le six-février, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX

Marcel GOSSA

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL

Castellane : Line TILLEMANN

Colmars Les Alpes : Aline MARENGO

Cruis : Jean-Pierre CHABUS

Dauphin : Marc PATIMO

Entrevaux :

Lurs :

Mane : Michèle RIEMANN

Montfuron :

Moustiers : Romain COLIN

Riez : Claude ARNAUD

Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE

Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :

Seyne :

Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLIO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Monique QUER, Alain TROUCHET (expert),

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Également :

Secrétaire de séance : Line TILLEMANN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (07/02/2026)

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » au titre de l'exercice 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-07-VCC du 20 juillet 2023 et de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 portant sur les critères au titre des Villages et Cités de Caractère ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une sélection d'opérations pour l'exercice 2026 **qui fera l'objet d'un rapport à la session de la Commission permanente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence du mois de mars 2026.**

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

Travaux des particuliers :

- **A Annot :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Léo MASSE

"Réfection de façades 61, Rue Basse à Annot (parcelle 588)"

Le coût de l'opération s'élève à 15 857,13 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 83,35 %

Correction du montant calculé pour le dossier de Léo MASSE, présenté en comité syndical du 30/10/2025.

Montant de l'aide départementale proposée : 1 181,70 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 181,70 €

- **A Colmars-Les-Alpes :**

Maître d'ouvrage : Madame Julie EMERIC

"Réfection des façades, de la toiture et menuiseries extérieures 19 Rue Basse à Colmars-Les-Alpes (parcelle AB52)"

Le coût de l'opération s'élève à 64 354,99 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 89,97 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 226,93 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 226,93 €

▪ **A Entrevaux :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Philippe LATTES

"Réfection de façades rue du Marché à Entrevaux (parcelle G160)"

Le coût de l'opération s'élève à 37 239,10 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 81,20 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 500,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 500,00 €

Maître d'ouvrage : Monsieur Gino CARLICCHI

"Réfection de la toiture 2, rue de l'Orbitelle à Entrevaux (parcelle 76G4)"

Le coût de l'opération s'élève à 19 407,85 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 90,31 %

Montant de l'aide départementale proposée : 940,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 940,00 €

▪ **A Riez :**

Maître d'ouvrage : Monsieur Thierry WARTH

"Réfection des façades 10, Grand Rue à Riez (parcelle G350)"

Le coût de l'opération s'élève à 19 677,90 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 73,06 %

Montant de l'aide départementale proposée : 2 650,50 €

Montant de l'aide communale proposée : 2 650,50 €

Le comité syndical

donne un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers ;

ADOpte A L'UNANIMITE

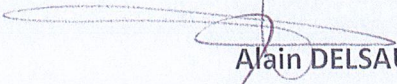
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 février 2026

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17 FEV. 2026
ID : 004-250401171-20260206-03_VCC_20260206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 6 février 2026 – 9h30 heures

L'an deux mille vingt-six, le six-février, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : Line TILLEMANN
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Romain COLIN
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Monique QUER, Alain TROUCHET (expert),

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Également :

Secrétaire de séance : Line TILLEMANN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (06/02/2026)

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

LE COMITE SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales, l'article L 5722-1 et suivants concernant les Syndicats Mixtes ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 12 relatifs au débat sur les orientations budgétaires ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du 31 mars 2022 procédant à l'élection du Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

VU le rapport n° R-03-VCC (06/02/2026) sur les Orientations Budgétaires 2026, présenté par le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère et proposant de les soumettre au débat,

APRES EN AVOIR ENTENDU l'exposé du Président,
APRÈS le débat qui s'est instauré,

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires 2026 du SMVCC et constate que le débat sur les Orientations Budgétaires 2026 est intervenu au cours de la séance.

AUTORISE le Président à poursuivre la préparation du Budget primitif en cohérence avec les orientations budgétaires débattues.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 février 2026

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 6 février 2026 – 9h30 heures

L'an deux mille vingt-six, le six-février, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : Line TILLEMANN
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Romain COLIN
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Monique QUER, Alain TROUCHET (expert),

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Également :

Secrétaire de séance : Line TILLEMANN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (06/02/2026)

Objet : Participation au salon IDWeek End de Nice en partenariat avec l'AD04

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-008 du 30/12/2022 et son article 1 portant sur le rôle de la commission d'homologation ;

ENTENDU le rapport du Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère ;

Considérant la volonté du syndicat mixte de poursuivre et d'intensifier la promotion des 15 villages labellisés et de leur patrimoine culturel et vivant,

Considérant que le Salon IDWeek End de Nice est le premier salon du tourisme et des loisirs de la zone, et constitue un levier de communication efficace pour attirer une clientèle régionale (notamment des Alpes-Maritimes) vers le territoire du Syndicat Mixte, comme l'atteste la fréquentation de 26 640 visiteurs lors de la dernière édition.

Considérant la proposition de partenariat de l'AD04 pour l'organisation du salon IDWEEKEND de Nice du 17 au 19 avril 2026 avec un engagement financier de 500 € pour cette prestation ;

CONSIDÉRANT la proposition du Président de renouveler pour la quatrième année consécutive la participation du SMVCC à ce salon, qui se tiendra du **17 au 19 avril 2026**, en partenariat avec l'Agence de développement 04 (AD04).

CONSIDÉRANT que cette participation permet une visibilité auprès d'un public large (particuliers, familles) ainsi qu'un accueil privilégié lors de la journée BtoB (professionnels du tourisme, agences événementielles).

CONSIDÉRANT que la participation financière demandée au SMVCC s'élève à **500 €** pour l'exercice 2026, et que le Syndicat prendra également à sa charge les frais d'hébergement et de restauration de l'agent du SMVCC mobilisé sur l'événement.

CONSIDÉRANT qu'une convention avec l'AD04 précisera les modalités administratives et financières de ce partenariat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE COMITÉ SYNDICAL :

- **Approuve** la participation du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère au **Salon IDWeek End de Nice** qui se tiendra du 17 au 19 avril 2026, en partenariat avec l'AD04.
- **Autorise** le Président à engager la dépense de participation de **500 € (cinq cents euros)** au titre de l'exercice 2026, ainsi que les dépenses d'hébergement et de restauration de l'agent du Syndicat. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de fonctionnement 2026.
- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec l'Agence de développement 04 (AD04) définissant les modalités administratives et financières de cette participation.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Comité syndical a adopté A L'UNANIMITE

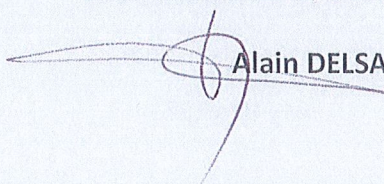
Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 06/02/2026

Le Président du Syndicat Mixte,

 **Alain DELSAUX**

8, rue Bad Mergentheim, Immeuble François Mitterrand
BP 80170
04990 Digne-les-Bains Cedex France

info@ado4.fr

+33 (0)4 92 31 57 29

ENGAGEMENT DE PARTENARIAT

A remettre au service comptable (Claire Bertorello)

Digne les Bains, le : 16 janvier 2026

Nom de l'opération : Salon ID WEEKEND NICE

Date : 17 au 19 Avril 2026

Budget : Salons/Evenements

Service : Attractivité

Collaborateur
concerné : Chloe COSSEC

ORGANISME CONCERNE (CRT, OT, Professionnels,...) :

Adresse :

N°Siret :

Contact : Nom, Tel, Mail :

Montant total engagement : 500 €

Modalités de paiement : A réception de facture

Paiement date limite : 31 Mars 2026

Le chef de pôle marketing
(> 6000 € ttc Présidente) :

Date :

Signature :

Le Responsable de l'Organisme concerné :

NOM Prénom : **Alain DELSAUX**

Date : **- 6 FEV. 2026**

Signature et Cachet

Précédée de la mention manuscrite
« Bon pour accord »

Le Président du Syndicat Mixte
des Villages et Cités de Caractère,

Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 6 février 2026 – 9h30 heures

L'an deux mille vingt-six, le six-février, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX

Marcel GOSSA

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL

Castellane : Line TILLEMANN

Colmars Les Alpes : Aline MARENGO

Cruis : Jean-Pierre CHABUS

Dauphin : Marc PATIMO

Entrevaux :

Lurs :

Mane : Michèle RIEMANN

Montfuron :

Moustiers : Romain COLIN

Riez : Claude ARNAUD

Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE

Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :

Seyne :

Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Pauline OLIVEIRA (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Monique QUER, Alain TROUCHET (expert),

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Claude BONDIL, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Également :

Secrétaire de séance : Line TILLEMANN

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (06/02/2026)

Objet : Organisation d'une journée thématique des Villages et Cités de Caractère

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-008 du 30/12/2022 et son article 1 portant sur le rôle de la commission d'homologation ;

CONSIDÉRANT que l'une des missions principales du Syndicat Mixte est de valoriser le patrimoine culturel et historique, le bâti, l'artisanat d'art,

CONSIDÉRANT que les journées thématiques constituent un moment privilégié pour réunir les délégués des 15 villages labellisés autour d'un sujet commun et d'échanges, tout en faisant découvrir des lieux culturels emblématiques de notre Département,

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur le Président proposant, pour l'édition 2026, l'organisation d'une journée thématique intitulée : **"De l'Ubaye au Mexique : l'héritage architectural des Barcelonnettes"**.

Cette journée est envisagée au **Printemps 2026** dans la **Vallée de l'Ubaye**, à **Jausiers** et vise à mettre en lumière l'histoire de la migration des Barcelonnettes vers le Mexique, l'impact de cette réussite sur le bâti local, ayant donné naissance au patrimoine architectural unique des "Maisons Mexicaines".

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette journée sont de :

- Comprendre le phénomène migratoire des Barcelonnettes et les liens persistants entre la Vallée de l'Ubaye et le Mexique.
- Valoriser l'originalité et la richesse architecturale des Maisons Mexicaines (façades, jardins d'hiver, décors intérieurs).

CONSIDÉRANT que la journée s'articulera autour des éléments suivants :

1. Conférences et tables rondes avec des historiens, architectes et spécialistes.
2. Visites guidées à la découverte de l'extérieur, et si possible de l'intérieur, des Maisons Mexicaines emblématiques de Jausiers.
3. Exposition thématique de documents d'archives, photographies et plans.
4. Moment de convivialité avec un déjeuner inspiré des saveurs mexicaines et alpines.

CONSIDÉRANT que le SMVCC propose de prendre à sa charge commun pour l'ensemble des personnes invitées et membres présents.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Comité syndical des Villages et Cités de Caractère

- **APPROUVE**

Le principe de l'organisation de la journée thématique des Villages et Cités de Caractère pour l'année 2026, intitulée "**De l'Ubaye au Mexique : L'Héritage Architectural des Barcelonnettes**", qui se tiendra en Vallée de l'Ubaye - Jausiers, au Printemps 2026.

- **AUTORISE**

La prise en charge par le SMVCC du repas pris en commun lors de cet événement pour l'ensemble des personnes invitées et membres présents. Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget 2026 du Syndicat Mixte.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Comité syndical a adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 12 représentants 16 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 16 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 06/02/2026

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

